



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse



SEJOURS PROFESSIONNELS EN MUSÉE

Ce programme est organisé conjointement par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), la Direction Générale des Patrimoines (Service des Musées de France et département des affaires européennes et internationales), la "Stiftung Haus der Geschichte der Bundesrepublik Deutschland" (HdG) et le Musée royal de l'armée et d'histoire militaire de Belgique (MRA). Il a pour objectif de donner aux jeunes professionnels des trois pays l'occasion de s'informer sur les pratiques et la culture muséologique du pays d'accueil et de développer la coopération entre musées allemands, belges et français.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- être âgé de moins de 35 ans
- exercer son activité professionnelle dans un musée ou dans un service muséographique, ou s'approprier à y prendre ses fonctions
- avoir une connaissance de base de la langue allemande (niveau moyen ou niveau bac) ; pour les candidats belges, avoir de bonnes connaissances de la langue allemande ou française

Le programme s'adresse

- au personnel scientifique : conservateurs et attachés de conservation du patrimoine, aux assistants qualifiés et assistants de conservation du patrimoine, responsables scientifiques de collections (candidats français)
- aux porteurs d'un diplôme universitaire ou équivalent en gestion culturelle ou ayant une expérience professionnelle (stages) en milieu muséal pour les candidats belges
- aux médiateurs et responsables de services culturels et pédagogiques
- aux restaurateurs, régisseurs et professions techniques
- aux personnels de documentation

Sont retenus en priorité :

- les échanges entre musées d'histoire et de société permettant de faire connaître et comprendre le pays partenaire
- les projets bilatéraux (échange de stagiaires entre musées)
- les échanges ayant pour objet d'établir des relations suivies entre les musées (quel que soit le champ d'activité muséale : conservation, médiation...)

PROGRAMME

Il comporte:

- **un séminaire d'introduction trinational** destiné à informer sur les objectifs du programme, en conformité avec la mission pédagogique de l'OFAJ, et sur l'organisation pratique des séjours professionnels. Les candidats sont informés de façon générale sur l'histoire et le système muséal des trois pays ainsi que sur les spécificités des formations des professionnels de musées (7 au 16 février à Bonn, incluant le volet du stage de langue en Allemagne).
- **un stage linguistique binational de trois semaines** pour partie en Allemagne, pour partie en France (18 au 26 février à Lyon). Sous la conduite d'enseignants expérimentés, les participants s'aident mutuellement à apprendre la langue du pays d'accueil et à en découvrir la culture. Leurs besoins communicatifs réels sont ainsi au centre de l'apprentissage linguistique. Cette méthode demande une forte implication personnelle. Les participants sont aussi bien responsables de leur propre apprentissage que de celui de leur partenaire.
N.B. Les candidats français qui souhaiteraient effectuer leur séjour en Belgique ne pourront pas bénéficier d'un cours de langue.

- **un séjour de deux mois dans un musée d'accueil** en Allemagne ou en Belgique pour les candidats français - en Allemagne ou en France pour les candidats belges. Ce séjour est destiné à la découverte active des structures et des méthodes de travail du musée d'accueil en fonction du domaine d'activité: collecte, conservation et présentation de documents, promotion, médiation et administration du patrimoine, politique d'acquisition, organisation d'expositions, etc. (1er mars au 29 avril).
- **un séminaire d'évaluation** en commun à l'issue du séjour professionnel (2 et 3 mai à Bruxelles) permettant aux participants de faire le point des acquis linguistiques et professionnels, d'approfondir les connaissances et les expériences des différences culturelles et de dégager des perspectives transfrontalières (création de réseaux, développement de projets communs entre musées des trois pays, etc).

CONDITIONS FINANCIERES

Sont pris en charge le cours de langue, les frais d'hébergement, de restauration et de voyage des candidats sur une base forfaitaire. Les frais de participation des candidats aux différents séminaires sont également pris en charge sur une base forfaitaire (voyage et séjour).

Une bourse de 900 euros par mois de séjour professionnel en musée est attribuée aux candidats français s'ils ne perçoivent pas de rémunération durant leur mise en disponibilité. Dans le cas d'une rémunération, la bourse s'élève à 700 euros. L'hébergement et l'assurance obligatoire sont à la charge du participant. Les candidats belges doivent s'assurer d'une prise en charge financière pendant leur séjour professionnel, soit par l'intermédiaire de leur musée d'origine, soit par une institution de leur pays d'origine.

INSCRIPTION

Les candidatures sont à adresser à :

Pour les candidats belges : Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire (MRA)
3, Parc du Cinquantenaire
B - 1000 Bruxelles
☎ 00 32 2 737 79 08 - Télécopie : 00 32 2 737 78 02
Contact : anne.godfroid@klm-mra.be

Pour les candidats français : Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France
6, rue des Pyramides
75041 Paris Cedex 01
☎ 01 40 15 36 48 - Télécopie: 01 40 15 35 92
Contact : sylvie.grange@culture.gouv.fr

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures accompagnées d'un C.V. (*), d'une photo et d'une lettre de motivation détaillée précisant le choix du pays (**), le type de musée et la nature des collections, le domaine d'activités recherché (collections, conservation-restauration, expositions, accueil des différents publics, régie et documentation), devront être adressées au plus tard le **31 octobre 2010**.

Dans l'hypothèse où vous envisagez de réaliser votre séjour professionnel dans un musée précis, veuillez indiquer 3 musées par ordre de préférence. Sinon, veuillez indiquer le type de musée dans lequel vous souhaiteriez effectuer ce séjour (histoire, ethnologie, archéologie, beaux-arts, patrimoine scientifique, technique et culturel, etc.)

IMPORTANT

Le (la) participant(e) s'engage par écrit à suivre le programme du début jusqu'à la fin, à y participer activement et à présenter au MRA ou à la DGP (SMF-DAEI) un rapport détaillé un mois après le séjour professionnel au plus tard. Ce rapport peut être ensuite transmis pour information au(x) futur(s) participant(s) et faire l'objet d'une publication conjointe du MRA, de la DGP (SMF-DAEI) et de l'OFAJ.

L'OFAJ peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse au participant qui n'aura pas présenté de rapport.

(*) dans la mesure du possible également en allemand

(**) Pour l'Allemagne, la " Stiftung Haus der Geschichte " recommande de ne pas limiter son choix à la seule ville de Berlin. Pour la France, la DGP (SMF-DAEI) recommande aux candidats belges de ne pas limiter leur choix à la seule ville de Paris.